



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 Septembre 2024**

**Présents :** Mmes Frédérique CHAVE, Virginie CHIRAT, Colette CHAISE, MM. Pascal COLOMBAN, Bruno VACHON, Maurice PIEGAY, Jean Michel FOND, Eric FERRAND et Dominique DUGAND.

**Absente excusée :** Dominique PAGLIARIN donne pouvoir à Virginie CHIRAT.

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel FOND

Le procès-verbal du 10 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR :**

**SITUATION DU BUDGET AU 16 SEPTEMBRE 2024  
présentée par Virginie Chirat.**

- ✓ Section de fonctionnement réalisée à 72 % de 410 872 €
- ✓ Section d'investissement à 50 % de 285 000 €

**Reste à payer :**

- Cimetière 122 526 TTC
- Travaux Siel 2023 : 15 583 TTC

**Subventions reste à recevoir :**

- Cimetière 60 900 €
- Toilettes PMR 70 000 €

**Travaux cimetière : 102 105 HT 122 526 TTC**

Partenaires	subventions	accordées	versées
PREFECTURE	DETR	32000 €	30 % 9600€ le sept 2024
ST ET METROPOLE	Plan relance	63 000 €	51 % 31 500 € juin 2024
DEPART LOIRE	enveloppe solidarité	7 000 €	0
		102 000 €	41 100 €

**Toilettes PMR : 166 768.03 HT 200121.64 TTC**

Partenaires	subventions	accordées	versées
REGION AURA	ruralité	35 000 €	35 000 € sept 2024
ST ET METROPOLE	plan relance	15 000 €	15 000 €
DEPART LOIRE	enveloppe territorial	70 000 €	0
		120 000 €	50 000 €

**AIRE DE JEUX INTERGENERATIONNELLE :**

**28 154 € TTC** dont 40 000 € achat terrain en 2023.

ST ET METROPOLE	GUSP	13 591 €	Versée aout 2024
-----------------	------	----------	------------------

**28- 2024 REGULARISATION AMORTISSEMENT 2022**

**Madame le Maire expose :**

**Vu** la délibération n°02-2023 du 23/01/202, fixant le mode de gestion des amortissements et immobilisations M57

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 et notamment le titre 10 du tome 1 portant sur les modalités de comptabilisation des changements de méthodes comptables, des changements d'estimations comptables et des corrections d'erreurs sur les exercices antérieurs,

**Vu** l'instruction M57 qui dispose que ces opérations étant des opérations d'ordre non budgétaires, elles ne se traduisent ni par un mandat, ni par un titre de recettes et ne sont mouvementées que par le comptable public, qu'elles ont un impact sur le résultat d'investissement cumulé par le biais du compte 1068 (excédent de fonctionnement reporté) et donc sur les comptes 002 (excédent de fonctionnement reporté) et 001 (déficit d'investissement reporté) et qu'elles doivent donc être portées à connaissance de tous dans l'annexe du compte administratif,

**Considérant que** les écritures des amortissements des immobilisations en 2022 ont générées des ventilations sur diverses fiches d'inventaire à la Trésorerie. Des erreurs ont été constatées sur certaines fiches.

**Décide** Pour l'exercice 2022 d'annuler

-Sur le compte **280422** pour un montant de **286,30€** : - Fiche n° 2006-003(divers) : - 286,30€

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **Autorise** le comptable public à effectuer des mouvements sur le compte 1068 afin de corriger l'amortissement des immobilisations concernées par le mécanisme de la correction d'erreur :

- Débit des compte 280422 « Bâtiments et installations » pour 286,30€
- Crédit du compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisés » pour 286,30€

**QUESTIONS DIVERSES**

**Ouverture éventuelle des toilettes de la salle communale.**

L'Equipe municipale s'interroge sur la pertinence d'ouvrir les toilettes de la salle communale en journée à partir du printemps.

## Travaux cimetière

Le marbrier interviendra fin d'année pour l'aménagement du jardin du souvenir et du columbarium.

## Travaux isolation appartement au-dessus de l'école

La fourniture des matériaux sera financée par la mairie à hauteur de 343 € ttc.

Le procès-verbal est publié sur le <https://chagnon42.fr>

**Prochain Conseil Municipal le Jeudi 10 octobre 2024 à 20 h.**

### Signature du Maire

Madame CHAVE Frédérique

### Secrétaire de séance

Monsieur Jean-Michel FOND

